

- Ceux qui prodiguent leurs « bons offices » devraient être sensibilisés à la culture et aux conditions locales. Dans la mesure du possible, ils devraient essayer de s'appuyer sur les méthodes et les institutions locales de gestion et de règlement des conflits. Les tierces parties devraient résister à la tentation de se contenter de faire porter leurs efforts sur les régions urbaines, et devraient aussi inclure les zones rurales où peut vivre la majorité de la population.

La diplomatie préventive doit aussi replacer des initiatives particulières dans le cadre plus vaste de la sécurité globale. Les normes internationales sont des éléments cruciaux d'une stratégie globale, particulièrement quand des questions relatives à l'identité, la citoyenneté, la participation politique, l'accès à l'éducation et aux ressources et la culture sont à l'origine du conflit.

Minorités et droits de la personne

Les violations des droits de la personne sont des causes importantes de conflit et n'en sont pas seulement la conséquence. Toute politique de prévention des conflits doit s'intéresser de près aux droits de la personne même si de fortes pressions institutionnelles et organisationnelles s'exercent pour mettre ces questions en veilleuse. Celles-ci comprennent les droits civils, politiques, culturels, économiques et sociaux et il est important de reconnaître que la perte des droits économiques et culturels constitue aussi une source de conflit. On devrait déployer davantage d'efforts pour établir des mécanismes de « prévention corrective » en envoyant des observateurs et des contrôleurs des droits de la personne dans les secteurs où il existe une forte indication que ces droits sont violés. L'assistance technique pour rédiger des lois sur les droits de la personne dans les pays en transition vers la démocratie peut servir les objectifs de prévention structurelle des conflits. Il est toujours nécessaire de replacer les questions relatives aux droits de la personne dans les cadres opérationnels et normatifs des institutions financières et de crédit internationales, le système des échanges mondiaux et les organisations commerciales régionales. On a aussi abordé les points suivants dans la discussion:

- Dans certaines organisations régionales, l'efficacité des mécanismes et des institutions relatives aux droits de la personne est compromise à cause d'un manque de ressources et de personnel suffisants.
- Certains États membres, cruciaux pour la viabilité d'un système régional des droits de la personne, ne font pas partie de celui-ci parce qu'ils n'ont pas encore ratifié les conventions clés.
- Il faudrait réduire la distance entre les organisations internationales et non gouvernementales et les groupes locaux s'occupant des droits de la personne.

Supervision de processus électoraux, essor de la démocratie

La majorité des participants ont convenu que la communauté internationale a trop insisté sur les élections en tant que « remède miracle » pour résoudre le problème de l'établissement de